VÉRIFIER SES INFOS, UNE FAUTE PROFESSIONNELLE POUR CERTAINS RÉDACTEURS EN CHEF!

LE 5 MAI 2011 JEAN-SÉBASTIEN LEFEBVRE (L'EXPÉRIENCE EUROPÉENNE)

Chargé d'enquêter sur l'interdiction des plantes médicinales par l'UE, Jean-Sébastien Lefebvre s'est vu refusé son article. Son erreur fatale ? Avoir vérifié ses infos... et réalisé qu'elles étaient infondées!

Comment perdre une pige ? Simple : en faisant son boulot de journaliste.

Il y a deux/trois semaines de cela, une revue spécialisée dans le milieu médical me contacte. Un mail du genre :

Cher Monsieur le pigiste,

Étant donné que vous êtes capable de comprendre une directive européenne et connaissez le fonctionnement du machin, nous aimerions vous proposer une collaboration.

Nous avons découvert la mise en ligne d'une pétition contre l'interdiction programmée des plantes médicinales en France, du fait de la transposition d'un texte européen. Ça buzzouille un peu.

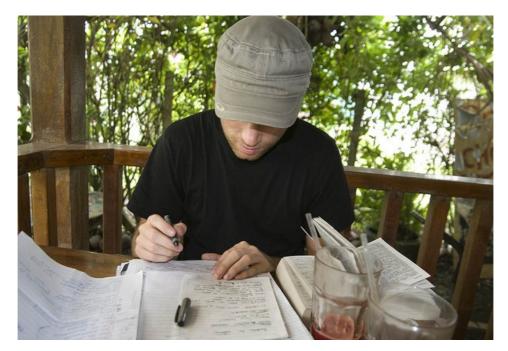
Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est ? Un 2000 signes serait l'idéal. Bon courage Balthazar.

Pas tous les jours que les rédacs chef me demandent directement des sujets. Plutôt cool. Je fais rapidement le calcul dans ma tête: 2000 signes, avec ce mag, ça fait dans les 90 euros, le temps de travail est raisonnable et ça paiera ma facture de téléphone héritée de mon combat contre l'URSSAF de janvier dernier. Allez, vendu, j'accepte. A moi les directives santé!

Stupeurs, tremblements... et pot aux roses

Juste le temps de revenir à Bruxelles, de torcher un Conseil européen et je me mets au boulot.

Acte I: j'épluche la fameuse pétition. Effectivement, en la lisant, je suis moi-même effaré. MON DIEU! L'Union Européenne veut interdire les plantes médicinales via une procédure d'enregistrement extrêmement chère (genre des milliards d'anciens francs) que seuls les grands laboratoires peuvent se payer, détruisant ainsi les millénaires de savoir-faire de l'herboriste auvergnat qui sauve tous les ans des milliers de vies (non, vous n'êtes pas sur TF1, pas la peine de zapper).



D'ailleurs, tout cela n'est que le résultat du lobby intensif de ces mêmes groupes pharmaceutiques qui contrôlent Bruxelles via des députés européens tous plus véreux les uns que les autres (je ne vous parle même pas de la Commission). Bref, après avoir lu cette pétition, je suis prêt à voter Chasse-Pêche-Nature-et-Tradition.

Acte II: Prenant mon courage à deux mains, je cherche la fameuse directive incriminée. Un numéro du genre XXC49593/4589 bla bla bla. Quand vous cherchez quelque chose sur le site de la Commission européenne, mieux vaut avoir les références, le titre, la date de sortie et l'auteur, car sinon ce n'est même pas la peine, vous en avez pour l'année. Pif pouf, je la trouve.

Je commence à décortiquer le machin. Il faut savoir que le début est toujours largement inintéressant. Ils rappellent plein de choses et expliquent pourquoi ils veulent pondre cette directive (et ainsi justifier leurs salaires).

Évitant de m'endormir entre les deux parties, je tombe enfin sur ce qui m'intéresse : les fameuses décisions concrètes. Je lis, je déchiffre, je relis car j'ai rien compris, et même une troisième fois car la tournure me semble vicieuse et PAF! BINGO! Je l'ai le fameux passage censé apporté la désolation sur les peuples d'Europe. Alinéa 8:

En vue de faciliter davantage l'enregistrement de certains médicaments traditionnels à base de plantes et de renforcer l'harmonisation, il convient de prévoir la possibilité d'établir une liste communautaire de substances végétales répondant à certaines conditions, telles qu'un usage médical d'une durée suffisamment longue, et qui, partant, sont considérées comme n'étant pas nocives dans les conditions normales d'emploi.

Et un peu plus loin:

La présente directive permet aux produits non médicamenteux à base de plantes satisfaisant aux critères de la législation sur les denrées alimentaires d'être régis, dans la Communauté, par cette législation.

99

Que dire ? Encore une victoire de canard.

Stop à l'intox ? « Cela ne nous intéresse pas ! »

En effet, la méchante UE n'interdit rien du tout. Ce qu'elle interdit, c'est l'appellation médicament à certaines plantes. Mais n'en interdit pas l'usage, tant qu'elles ne sont pas nocives pour la santé. Bref, pas besoin de tourner autour du pot : cette pétition, c'est du flan, de l'intox, du pipeau, du n'importe quoi.

Acte III : Tout fier de moi, j'envoie un mail au rédac chef pour lui expliquer le truc, lui proposant un papier « stop à l'intox ».

Réponse:

Finalement, non merci cela ne nous intéresse pas.

99

Nonnnn. Adieuuuuu la pige. Adieuuuuuu les 90 euros.



Je pestais sévère quand même. Ouiiiiiii mais voilàààààà, tu fais ton boulot et puis voilà le résultaaaaat, patati et patataaaa. Tout ça, c'est encore la faute de l'Europe!

J'aurais été un blaireau non consciencieux, je me serais contenté de reprendre la pétition et de valider ses dires. Mais non, il a fallu que je fasse mon boulot, ce qui par la même occasion m'a fait perdre mon gagne-facture-téléphonique.

Monde cruel.

Un confrère qui bosse pour des revues américaines m'expliquait l'autre jour que ces dernières le payaient en fonction du temps passé à bosser sur un article, même si au final ses recherches sont vaines. Du genre: 3h de recherches, 2h d'interviews, 2h d'écriture, hop ça vous fait tant, merci. Ils sont forts ces ricains.

Pour terminer et bien enfoncer le clou: dans la foulée je parle de mon histoire à un autre confrère (oui j'en ai plein), qui en deux secondes me sort **un article du Point**, publié la veille, expliquant toute la mascarade de la pétition...

P****... La pige la plus plantée de l'histoire.

Article publié initialement sur le blog de Jean-Sébastien Lefebvre, L'expérience européenne, sous le titre Comment perdre une pige.

Photo FlickR CC: Russel Roesner; Chris Stromblad; Zeke Reno.

CAPELLORIP

le 5 mai 2011 - 16:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En même temps si le mail envoyé etait lui aussi plein de fautes de participe passé, je comprend que ça ne l'interresse pas ;-)

"ok jean-luc, j'ai pas mal investiguer et finalement j'ai trouver que cette petition c'est du bidon..." "...heu non merci non..."

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

TOTO

le 6 mai 2011 - 1:47 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ben c'est pas si grave, ça aura fait un papier pour Owni, comme ça les voilà quand même les 90 zeuros!

VOUS AIMEZ



O VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

COCOA

le 6 mai 2011 - 4:30 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Merci d'être comme vous êtes, pour le Journalisme et pour nous. Nous avons besoin d'avoir confiance. Continuez. Courage..

VOUS AIME



O VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

MBX

le 6 mai 2011 - 10:55 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



oui, j'ai vu passer cette pétition... Ca ne te rendra pas plus riche que je te le dise, mais... merci... Merci d'avoir fait ton travail, heureusement qu'il y a encore des journalistes consciencieux :-)

Ceci étant, en diffusant que l'info est une intox, tu rendras service à beaucoup de personnes (et pourquoi pas à l'Europe ?...) et gagneras encore plus en "Whuffie" (cf Tara Hunt) et en crédibilité. Et ça, c'est un travail sur le long terme qui finit toujours par porter ses fruits. Et pour moi, Owni est crédible et éthique et c'est pour cela que je suis une lectrice assidue... et, j'imagine, certainement pas la seule :-)

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

XURION

le 8 mai 2011 - 2:38 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Merci d'avoir mené l'enquête :)

Cependant, je voudrais relever le commentaire d'une internaute fait sur le site lepoint.fr : "Pourquoi interdire l'inoffensif ?". Cette internaute disait que si certains remèdes sont inefficaces et sont simplement des placébos, qui pourrait s'en plaindre ... à part les lobby pharmaceutiques ? Et qui donc voudrait les interdire ?

Le raccourci est facile mais, de mon point de vue, c'est parce que c'est bien la politique appliquée par les entreprises pharmaceutiques.

Ainsi, un certain nombre de médicaments ont des effets très légers voire sont de véritables placebos. Le pire c'est que les médecins le savent très bien, mais qu'ils ne disent rien, puisque c'est un patient "soigné". Évidemment, mon témoignage sous couvert d'un pseudo et sans preuve ne vaut pas grand-chose, même si j'ai travaillé un temps avec un docteur pour le compte d'une grosse société pharmaceutique, mais renseignez-vous, la vérité n'est pas si rose que ça.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE





VOUS AIMEZ

VOUS N'AIMEZ PAS

0

LUIRÉPONDRE

FREDO

le 16 mai 2011 - 11:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK

Pour le peu que je connais de notre machine législative, le texte cité (la directive) n'est pas le plus important, c'est sa mise en application par décret qu'il faut surveiller... L'avez vous chercher ? Et quels sont les conséquences d'une tel directive ? Pour ma part, je ne vois qu'une chose : le début du combat contre le maigre espoir de se soigner avec des remèdes ancestraux, qui cela dit pourrait cohabiter utilement avec l'allopathie et la médecine moderne. Pour le plus grand profit des gens, mais, hélas, contre le profit d'une ultra minorité.





VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

1 ping

Fact checking: Let's hope it matches the editors' bias » OWNI.eu, News, Augmented le 11 mai 2011 - 12:03

[...] Translation: Stefanie Chernow [...]